



...le rapport d'information

Étude d'options : une démarche novatrice, des pistes pour réformer la santé scolaire

De M. Hervé Reynaud, Sénateur de la Loire (Groupe Les Républicains).

Améliorer la fabrique des normes imposées aux collectivités : tel était l'objectif du rapport de Françoise Gatel et Rémy Pointereau¹, publié en janvier 2023 et intitulé « *Normes applicables aux collectivités territoriales : face à l'addiction, osons une thérapie de choc !* ».

À la suite de ce rapport, se sont déroulés, le 16 mars 2023, les États généraux de la simplification, clôturés par la signature historique **par le Sénat et le Gouvernement d'engagements communs pour la simplification** des normes applicables aux collectivités territoriales.

Reprenant l'une des recommandations du rapport sur l'addiction aux normes, cette charte met en avant la nécessité, avant de légiférer, d'**évaluer l'intérêt d'une nouvelle norme**.

Une telle démarche nécessite, pour être efficace, de **développer la culture de l'évaluation**, et de **faire réaliser cette étude d'options par des experts indépendants et extérieurs au Sénat**.

Françoise Gatel, alors présidente de la délégation du Sénat aux collectivités territoriales, avait souhaité en faire une première application sur la **proposition de loi** qu'elle avait déposée, visant à **expérimenter le transfert de la compétence « santé scolaire » aux départements volontaires**. Ce texte a été adopté, en première lecture par le Sénat, le 20 mars 2024.

Dans la poursuite de cette démarche vertueuse, et afin de nourrir utilement les prochains travaux parlementaires concernant la proposition de loi précitée, la délégation a fait appel à la société

« *Ernst & Young* », titulaire du marché « *Études* » du Sénat, afin qu'elle formule une analyse sur le fondement d'entretiens et de données provenant des administrations centrales et déconcentrées.

Cette étude d'options, d'une part, confirme le diagnostic partagé sur **l'état préoccupant de la santé scolaire en France**, d'autre part, permet de tirer **trois importants enseignements** en la matière.

Des chiffres alarmants



Chute de plus de 28 % de l'effectif des médecins scolaires depuis 2013



Taux d'encadrement d'un médecin pour 12 800 élèves et d'un infirmier pour 1 303 élèves



Moins de 20% des élèves ont bénéficié de la visite médicale en classe de sixième

1^{er} enseignement

L'étude d'options démontre que la **dégradation du contexte financier** a altéré l'enthousiasme des départements. Ces derniers craignent désormais une insuffisante compensation par l'État en cas de transfert de la compétence « *santé scolaire* ».

Sondages de l'association des Départements de France



En 2023, la moitié des 40 départements interrogés s'était déclarée prête à un tel transfert.



En novembre 2024, un seul département était volontaire pour l'expérimentation.

¹ Rapport d'information n° 289 (2022-2023) de Mme Françoise Gatel et M. Rémy Pointereau, fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales, déposé le 26 janvier 2023 ; <https://www.senat.fr/rap/r22-289/r22-289.html>



1^{ER} ENSEIGNEMENT

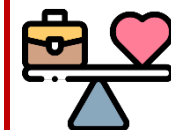


Recueillir la position actuelle des départements sur la démarche d'expérimentation, dans le cadre de la poursuite de l'examen de la proposition de loi.

attractivité des conditions de travail, formations continues adaptées, mise en place d'une plateforme numérique pour centraliser les données et faciliter le suivi des élèves, cumuls d'activités plus étendus pour les médecins scolaires, meilleures rémunérations...

2^{ème} enseignement

L'étude d'options a également permis de faire émerger un nouveau sujet en rappelant que **onze communes** de grande taille **exercent d'ores et déjà des compétences en matière de santé scolaire, sur la base d'une convention avec l'État.**



3^{ÈME} ENSEIGNEMENT

Améliorer les conditions d'exercice du métier des professionnels de la santé scolaire.

Des villes plus efficaces que l'Éducation nationale ?



Selon la Cour des comptes, le taux de réalisation de la visite médicale des enfants dans leur 6^{ème} année est beaucoup plus élevé dans les villes délégataires que dans les académies.

Ces pistes de travail et de réflexion démontrent tout l'intérêt qui s'attache à la **démarche novatrice** initiée par la délégation : l'étude d'options réalisée **confirme ainsi la nécessité d'une meilleure fabrique de la norme applicable aux collectivités territoriales.** Ce sujet sera d'ailleurs au cœur des prochaines « Assises de la simplification », organisées au printemps 2025.

Mais ce volontarisme local semble représenter un **coût important pour les communes concernées.**

Gageons que le présent rapport contribuera à la salutaire prise de conscience de la nécessité de passer de l'addiction aux normes à l'obsession de l'efficacité.

Un coût important pour les communes : les données de l'association France urbaine



Coût de la prise en charge pour ces communes : **40 €** par enfant et par an.
Versement d'une subvention moyenne de **9,50 €** par l'État aux onze villes.

2^{ÈME} ENSEIGNEMENT



Évaluer l'intérêt de confier aux communes la compétence « *santé scolaire* », en particulier dans le cadre d'une convention de délégation de compétence conclue avec l'État.

3^{ème} enseignement

L'étude d'options conduit à s'interroger sur les **améliorations susceptibles de faciliter l'exercice du métier des professionnels du domaine de la santé scolaire** : meilleure

LE PRÉSIDENT



[Bernard DELCROS](#)

**Président de la
délégation
Sénateur du Cantal
(Groupe Union
Centriste)**

LE RAPPORTEUR



[Hervé REYNAUD](#)

**Sénateur de la Loire
(Les Républicains)**

Délégation aux collectivités territoriales du Sénat :
<https://www.senat.fr/commission/decentralisation/index.html>

Lien vers le rapport :

<https://www.senat.fr/notice-rapport/2024/r24-225-notice.html>